

## COMMUNE DE CHAMPLOST

### **Compte rendu sommaire de la réunion du Conseil Municipal du 25 septembre 2012**

**Présents** : QUERET Jean-Louis (Maire), GENREAU François, SEILLIEBERT Christophe, GOUDON Valérie (adjoints), BREUILLE-MARTIN Daniel, CHICON Pierre, COMPERAT Jean-Raymond, DURVILLE Julien, PREVOST Yvette, QUARTIER David.

**Absents excusés** :

LARBI Laurent a donné pouvoir à GENREAU François

**Secrétaire de séance** : GENREAU François

### ORDRE DU JOUR

**2012/042 : Plan de coupe de la forêt communale de Champlost :**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'Office National des Forêts a proposé le plan de coupe pour l'exercice 2013

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, le Conseil Municipal

- demande le martelage de la parcelle 2 de la forêt communale de **CHAMPLOST prévue au plan de gestion.**
- Fixe la destination des produits comme suit : vente des grosses futaies, puis la délivrance des houppiers

En cas de délivrance totale ou partielle, l'exploitation se fera **sous la responsabilité de trois garants** :

COMPERAT Jean- Raymond, CHICON Pierre, QUARTIER David

Clauses particulières :

**Parcelle 2 :**

Pour la vente des grosses futaies : délai d'exploitation au **15 Février 2014**

Pour le façonnage et la vidange des houppiers : délai d'exploitation au **30 Septembre 2014**

**Le conseil vote à l'unanimité Pour**

**2012/043 : Tarif restauration scolaire :**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que l'entreprise API Restauration revoit ses tarifs à la hausse. Le repas a augmenté de 0.09 €. La commune complétant ces repas par l'achat de pain, de beurre et d'eau en bouteilles. Il convient de répercuter ces augmentations sur le prix du repas. Le prix du repas sera donc facturé 3,30€ aux parents au lieu de 3,20 € à compter de 1<sup>er</sup> novembre 2012.

**Les membres du conseil municipal votent à l'unanimité Pour.**

**2012/044 Décision modificative n° 5:**

M. le Maire explique aux membres du conseil municipal que la somme de 3588 € a été inscrite au budget au compte 2313 au chapitre 23 au lieu du chapitre 041 et qu'une décision modificative avait été prise dans ce sens. Cependant, cette somme devait être contrebalancé avec une recette au chapitre 041 et non déduit sur une autre dépense. Il convient d'annuler donc cette délibération et de reprendre une décision modificative pour ajouter cette somme dans le chapitre 041 en dépenses et en recettes.

**Le conseil vote à l'unanimité Pour**

**2012/045 Décision modificative n° 6 :**

M. le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que la commune a perçu en 2011 la somme de 158 € relative au FCTVA (Fonds de Compensation pour la TVA) à la place du syndicat des eaux de Champlost-Mercy. Il convient donc de reverser cette somme au syndicat des eaux de Champlost-Mercy et, pour ce faire, il faut créer un compte 10222 en dépenses et déduire cette somme du compte 21318.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour.**

**2012/046 Décision modificative n°2 budget eau/assainissement:**

La Trésorerie de Saint Florentin a demandé à la commune de régler le reversement des redevances de pollution domestique et de modernisation des réseaux collectifs sur la bonne imputation et non sur le compte 6378 comme l'année dernière.

**Le conseil municipal vote à l'unanimité Pour**

**2012/047 Décision modificative n°3 budget eau/assainissement :**

Il manque la somme de 700 € pour payer la subvention du syndicat des eaux de Champlost-Mercy. Il convient donc de retirer cette somme du compte 618 pour la remettre au compte 6743.

**Après délibération, le conseil vote à l'unanimité Pour.**

**2012/048 Radars pédagogiques:**

Le Maire fait part aux membres du conseil municipal de son souhait de mettre en place des radars pédagogiques dans le bourg de Champlost. Actuellement, le Conseil Général octroie des subventions pour l'achat et la pose de ce type de radar. Les fonds débloqués pour cette opération par le Conseil Général sont prélevés en partie sur les amendes de police.

Après avoir rappelé les finalités de cette opération. Jean-Louis QUERET demande au conseil de l'autoriser à faire les démarches nécessaires auprès de l'organisme concerné.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général pour l'achat de radars pédagogiques.

**QUESTIONS DIVERSES**

**Réponse confirmation aux e-mail et courriers :**

M. Le Maire demande aux conseillers de bien vouloir accuser réception des mails et courriers qu'ils reçoivent et dans la mesure du possible de confirmer leur présence ou non aux réunions prévues.

**Site internet :**

M. Le Maire propose qu'une étude soit menée pour la création d'un site internet communal. Christophe SEILLIEBERT est chargé d'effectuer les démarches nécessaires et de faire établir des devis.

**Eoliennes : réunion de travail le 2 octobre :**

Une réunion de travail aura lieu le 2 octobre à la maison des associations avec le responsable de projets de la société Vents d'Oc pour une éventuelle étude de faisabilité dans les bois communaux de Champlost, Bellechaume et Arces.

### **Intercommunalité :**

M. le Maire informe les membres du conseil municipal que par arrêté préfectoral du 20 septembre 2012 le schéma départemental de la coopération intercommunale de l'Yonne a été arrêté. La commune de Champlost fait donc partie officiellement de la communauté du Seignelois au même titre que les communes de Beaumont, Bellechaume, Brienon/Armançon, Chemilly/Yonne, Esonn, Hauterive, Héry, Mont Saint Sulpice, Ormoy, Paroy en Othe, Seignelay et Venizy.

### **Entourage stade :**

M. le Maire informe que pour mettre fin aux occupations intempestives et répétées du terrain de sport par les « *gens du voyage* » et des conséquences qui en découlent, il a, en accord avec ses adjoints, consulté plusieurs entreprises pour faire clôturer une partie du stade. Les différents devis sont attendus.

### **Assainissement Vachy-Prunelles:**

J-L QUERET, F. GENREAU et P. CHICON ont fait un compte-rendu de la réunion qui s'est tenue le 11 septembre 2012 à Bellechaume sur le projet d'assainissement de Vachy-Prunelles. Dès que l'avant projet sera réalisé, les appels d'offres aux entreprises pourront être lancés. Le calendrier prévisionnel pourrait être le suivant :

- Approbation de l'avant projet : décembre 2012
- Etudes préalables : janvier -février 2013
- Demandes de subventions : juillet 2013
- Commission AESN (Agence de l'Eau Seine-Normandie) pour accord aides financières prévues au 10<sup>ème</sup> plan : octobre 2013
- Début des travaux : janvier 2014

### **Affouages :**

Les affouages ayant été distribués, M. le Maire demande à la commission des bois d'aller faire l'inventaire des piles restantes.

### **Exposition et conférence: *les vieux métiers dans l'Yonne et Champlost à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.***

F. GENREAU rappelle qu'en partenariat avec la commune et l'Amicale pour le Souvenir des Combattants, la S.A.H.V.C.B. organise en la salle des fêtes, le 27 septembre à 20H30 une conférence sur « la crise du phylloxéra » et sur « les bûcherons en forêt d'Othe » (vie quotidienne, mouvements sociaux et syndicalisme). Il précise que l'exposition sera ouverte au public les samedi 28 et dimanche 29 de 14H30 à 18H. Cette exposition sera présentée aux enfants des écoles et leurs maitresses le lundi 1<sup>er</sup> octobre de 9H à 12H.

La séance est levée à 23 h 25.

Vu par nous, Jean-Louis QUERET, Maire de la commune de Champlost, pour être affiché le 2 octobre 2012, à la porte de la mairie, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 avril 1884.

**Le Maire**  
**Jean-Louis QUERET**